



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Xavier Mottet (PLR), Jasmine Ballay (suppl.), (PLR), Sonia Tauss-Cornut (PLR), Bernard Pignat (PLR) et cosignataires

Objet **Mobilis en Valais**

Date 11.11.2016

Numéro **5.0248**

Déjà conscient en 2013 des avantages pour les voyageurs du Chablais valaisan d'une extension de la communauté tarifaire Mobilis, une analyse de base, en collaboration avec le canton de Vaud avait été réalisée par le canton du Valais. Les conclusions de l'époque montraient déjà les avantages pour les clients (libre choix du trajet, simplification de l'offre tarifaire, etc...).

A la fin des études préliminaires, et sous la pression de certaines communes vaudoises, le canton de Vaud a stoppé ce projet d'extension de Mobilis. Or, depuis décembre 2016, la communauté tarifaire Mobilis s'est étendue au Chablais vaudois grâce à des discussions internes vaudoises, auxquelles le canton du Valais n'a pas été intégré.

Dès lors et suite à cette extension, le canton du Valais a mandaté un bureau d'études spécialisé dans le domaine des communautés tarifaires afin qu'il analyse les possibilités d'extension de Mobilis au Chablais valaisan, ainsi que sa faisabilité. De plus, en fin d'année 2016 un groupe de travail comprenant les entreprises de transport public de la région, Mobilis, l'Antenne Régions Valais romand et les cantons du Valais et de Vaud s'est constitué. Sur la base des conclusions du bureau d'études, ce groupe de travail proposera la suite à donner.

Il est proposé **l'acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : participation au groupe de travail

Conséquences financières : à analyser

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Lieu, date Sion, 16 juin 2017